



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt septembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM GARNIER, GAMBS (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, BARDON (Centre Amont), MM REPINCAY, CHESNEAU, DUCHALAIS (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET, COELHO (Centre Aval), Mme VALOIS, MM ROBERT, DETIENNE (Centre Cosson), et M GILBERT (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : M BEIGNET (Beuvron amont), M GAULT (Beuvron aval), MM CHICOINEAU, MOREAU (Bièvre), M LEROUX (Bas cosson).

Assistaient à la réunion : M DUPONT (Beuvron centre amont), MM MAURICE, CLOUET (Centre cosson).

Date de la convocation le 6 septembre 2012.

Ordre du jour :

- **Demandes de subventions 2013**
- **Décision modificative 1/2012**
- **Renouvellement de la mise à disposition secrétariat**
- **Remboursement de frais**
- **Point sur les études**
- **Point sur les travaux**
- **Questions diverses**

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2013

Dans le cadre de son contrat territorial du bassin du Beuvron 2013, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron sollicite un avenant au contrat :

AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU BEUVRON

Monsieur le Président expose au comité syndical la nécessité de signer un second avenant au contrat territorial du bassin du Beuvron avec la Région Centre et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Cet avenant permettra de prolonger d'une année le contrat territorial et ainsi de déterminer le programme d'actions pour les années 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte le programme d'actions pour les années 2013 et 2014 du contrat territorial du bassin du Beuvron,
- ✓ Autorise le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi que les demandes de subventions suivantes :

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de restauration et d'entretien prévus dans le programme prévisionnel du contrat territorial et ses avenants.

Le Président souhaite pour l'année 2013 :

- engager la ligne d'action « restauration et entretien des rivières » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2013 pour la restauration et l'entretien des rivières,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES VEGETALES

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron est compétent dans la lutte contre les espèces invasives végétales. Le contrat territorial de bassin du Beuvron prévoit des jours de lutte pour l'année 2013.

Le Président souhaite pour l'année 2013 :

- engager la ligne d'action « lutte contre les espèces invasives végétales » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2013 pour la lutte contre les espèces invasives animales et végétales,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TECHNICIEN DE RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivières en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Le Président souhaite pour l'année 2013 :

- engager la ligne d'action « Technicien de rivières » pour le financement du poste,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2013 pour le financement du poste de « Technicien de rivières »,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PROGRAMME D'ERADICATION DE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron est engagé dans un programme d'éradication de la Grenouille taureau depuis le début de l'année 2009 et pour une durée de 5 ans.

Afin de préparer les actions de l'année 2013, le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Le Président souhaite pour l'année 2013 :

- Poursuivre la ligne d'action « Programme d'éradication de la Grenouille taureau » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte de continuer le programme d'éradication de la Grenouille taureau,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la continuité de ce programme,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- ✓ Autorise le Président à engager les démarches réglementaires.

ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la mise en œuvre concrète des actions du contrat territorial du bassin du Beuvron et de ses avenants.

Le Président souhaite pour l'année 2013 :

- engager la ligne d'action « Animation » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2013 pour le financement du poste Animation,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE 1/2012

La décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité par le comité syndical :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
----------------------------------	--

DEPENSES	
-----------------	--

022 - dépenses imprévues	- 1 500 €
673 - titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 500 €

POINT SUR LES ETUDES

ETUDE CONTINUITE

Le Bureau d'études Sinbio a commencé les pré-visites d'ouvrages et à quasiment rencontré tous les propriétaires des 100 ouvrages à étudier. Hormis pour deux ou trois visites, les propriétaires ont bien accueilli le bureau d'études, qui était accompagné d'un membre du SEBB et d'un membre de la commune. Ils ont bien compris les enjeux du classement des cours d'eau et la démarche du SEBB qui, par cette étude, va les aider à se mettre en conformité.

ETUDE BILAN

Le cahier des charges de cette étude est en cours de finalisation. L'appel d'offres devrait être lancé d'ici la fin de l'année.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Président communique sur l'avancement des travaux 2012 pour chaque syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMME DE MESURE DE LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le SEBB renouvelle une demande de subvention pour trois points de mesures supplémentaires de la qualité des eaux. Cette prestation est réalisée par le Conseil Général du Loir-et-Cher. Sur ces trois points, deux sont désormais intégrés au réseau de mesure de la qualité des eaux de l'agence de l'eau. La question du maintien du troisième point, qui se situe à Cerdon dans le département du Loiret doit être posée aux financeurs, c'est pourquoi, les demandes de subvention pour cette prestation n'est pas demandée pour l'instant.

M. Duchalais demande à ce que le SEBB fasse une présentation des résultats des analyses de qualité des eaux.

FDGDON 41 :

Le FDGDON 41 intervient dans la lutte contre le ragondin et dans la surveillance de la jussie. Suite à une réunion, le FDGDON sollicite l'adhésion du SEBB afin de faire bénéficier les communes de cette lutte collective.

Après débat, le comité syndical décide de ne pas adhérer au FDGDON et laisse le choix aux communes d'adhérer ou pas.

EXTENSION DU COMITE DE SUIVI

PROGRAMME ERADICATION GRENOUILLE TAUREAU

Monsieur le Président rappelle la délibération du 8 avril 2009 fixant la composition du comité de suivi du programme d'éradication de la Grenouille taureau.

Monsieur le Président informe le comité syndical que de nouveaux partenariats se sont établis avec l'association des lieutenants de louveterie, l'association de Beauval conservation et recherche et l'association des piégeurs de Loir-et-Cher.

Monsieur le Président propose de rajouter ces partenaires aux membres du comité de suivi.

Le Comité syndical, après en avoir délibérer,

- décide de rajouter l'association des lieutenants de louveterie, l'association de Beauval conservation et recherche et l'association des piégeurs de Loir-et-Cher aux membres du comité de suivi dans le cadre du programme d'éradication de la Grenouille taureau.

ENTRETIEN DU RHUYS ET DU RIBOU

Les délégués du Syndicat du Centre Cosson demandent à ce que le SEBB intervienne rapidement sur le Rhuys et le Fossé Ribou.

PROPOSITION DE REGROUPEMENT DE SYNDICATS

Plusieurs syndicats membres du SEBB rencontrent des difficultés qui peuvent être d'ordre budgétaire, mise à disposition de personnel...

Monsieur le Président propose sur un regroupement entre syndicats ayant les mêmes modes de fonctionnement : par exemple, regroupement des syndicats de la Bièvre, du Bas Cosson et du Beuvron Aval, regroupement des syndicats du Beuvron Centre Amont, Beuvron Centre Aval et Centre Cosson.

Fin de la séance 19h15.